

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN ~ ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE



N° d'ordre : 20230424-11DCC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 24 avril 2023

L'An deux mille vingt-trois, le lundi vingt-quatre avril à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de CHAVEYRIAT sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL	x			Mézériat	G. DUPUIT		x	
	M. GADIOLET (suppléant)					N. ROBIN	x		
Biziat	G. AGATY	x			Perrex	L. VOLATIER	x		
	C. LEMONON (suppléante)	x				J.-J. VIGHETTI	x		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT		x		Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)	x				A. ALEXANDRINE	x		
Chaveyriat	G. RAPY	x			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	x		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	x		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT		x		Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)	x				J.-L. CAMILLERI		x	
Crottet	J.-P. LHÔTELAISS	x			Saint Genis-sur-Menthon	M.-A. BOST	x		
	C. TURCHET	x				B. PELLETIER	x		
Cruzilles-les-Mépillat	M. DANNACHER	x			Saint Jean-sur-Veyle	C. GREFFET	x		
	D. BOYER	x				M. BROCHAND (suppléant)			
Grièges	N. MARMIER (suppléante)				Saint Julien-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	x		
	A. GREMY	x				R. BROYER (suppléant)			
Laiz	T. CHARVET	x			Vonnas	S. REVOL	x		
	A. SANDRIN	x				L. MAUGE (suppléant)			
	S. SCHAUING		x			A. GIVORD	x		
	S. MARECHAL GOYON	x				J.-F. CARJOT		x	
						E. DESMARIS	x		
						F. DUBOIS		x	
						J.-L. GIVORD	x		

Envoi de la convocation : 18/04/2023

Affichage de la convocation : 18/04/2023

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 29

M. Guy DUPUIT a transmis pouvoir à Mme. Nathalie ROBIN.

M. Jean-François CARJOT a transmis pouvoir à M. Alain GIVORD.

A l'unanimité, Monsieur Gilles RAPY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : CULTURE ET TOURISME - Vote de tarifs complémentaires pour la Base de loisirs

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2022 portant statuts de la Communauté de communes de la VEYLE,

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20230424-11DCC-DE
Date de télétransmission : 04/05/2023
Date de réception préfecture : 04/05/2023

Considérant que les tarifs de la base de loisirs à CORMORANCHE-SUR-SAONE relatifs au camping et à la base de loisirs ont été adoptés par délibération n°20221121-10DCC du Conseil communautaire le 21 novembre 2022 pour être applicables au 1^{er} janvier 2023 pour l'année 2023 ;

Considérant que ces tarifs doivent être complétés afin de pouvoir vendre aux clients de nouveaux services qui n'étaient pas disponibles au moment du vote de la grille tarifaire 2023 ;

Considérant que ces nouveaux services sont relatifs à l'utilisation de bornes de recharge électrique pour les véhicules et au wifi ;

Considérant qu'il est proposé les tarifs suivants pour ces prestations :

- ✓ Pour l'utilisation de la borne électrique :
 - 1,25€ TTC les 15 minutes
- ✓ Pour le wifi :
 - 1€ par jour et par appareil connecté

Considérant que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} mai 2023 ;

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

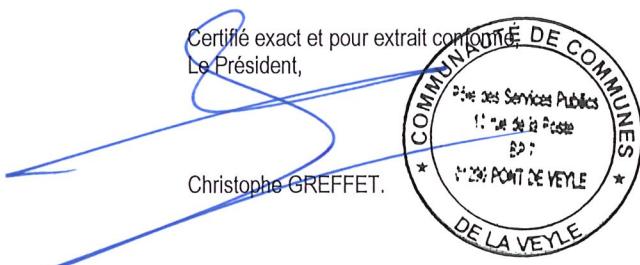
ADOPTE les nouveaux tarifs présentés ci-dessus qui seront applicables à compter du 1^{er} mai 2023 ;

AUTORISE le Président à signer la présente délibération et à entreprendre toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à son exécution.

Certifié exécutoire

Affiché le : 4.5.23

Transmis en Préfecture le : 4.5.23



Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.